

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 24 SEPTEMBRE 2009

**Présents :** Christelle SILVESTRE – Jean BONNAMY – Marion MONGOUACHON - Jean-Pierre LAURIN – Françoise KROL – Ahmed KELATI – Annick DROYER – Gérard COMBETTE – Martine GAUMET - Jean-Paul DREYER– Annie SALEMBIER - Marc FINCO - Aurélie GARRAUT - Jacques COLLIGNON – Thierry BOURCIER – Catherine LANGLET – Germain CAMUS – Karen VANHAMME - Frédéric RAVENET – Patrick FOURNEL-HAAS – Jacky PITAUD – Louise TRONCON – Maria MARCOS - Abdaka SIRAT.

**Absents excusés :**

**Délégations de pouvoirs :** Lucette CHARPENTIER à Jean-Pierre LAURIN – Christelle GUARRO-ROMEY à Annick DROYER – Frédéric JULIEN à Abdaka SIRAT - Jean-Pierre RIFLER à Louise TRONCON – Laurence PORTE à Jacky PITAUD.

**Secrétaire de séance :** *Patrick FOURNEL-HAAS*

### **2009.88 – Installation d'un nouveau conseiller municipal – Madame Maria MARCOS**

Suite à la démission de Monsieur Guillaume RAYMOND du Conseil municipal de la Ville de Montbard, Madame Maria MARCOS, la candidate suivante sur la liste du groupe « Montbard Naturellement », est installée officiellement en qualité de conseiller municipal.

### **2009.89 - Délibération du Conseil municipal de MONTBARD contre la privatisation de La Poste, pour un débat public et un référendum sur le service public postal**

Mme le Maire demande une modification de l'ordre du jour pour soumettre au Conseil une délibération contre le projet de loi sur la privatisation de la Poste. Une suspension de séance de cinq minutes est demandée par *M. Pitaud*.

A l'unanimité des membres présents ou représentés (M. Jacky PITAUD, Mme Louise TRONCON, et M. Abdaka SIRAT n'ont pas voté pour les élus pour lesquels ils avaient reçu pouvoir (Jean-Pierre RIFLER - Laurence PORTE - Frédéric JULIEN), le Conseil municipal :

- se prononce pour le retrait du projet de loi postale 2009,
- soutient le Comité local de défense de La Poste pour l'organisation de la consultation citoyenne du 3 octobre 2009
- demande la tenue d'un référendum sur le service public postal.

### **2009.90 – Installation d'un nouveau conseiller municipal – Madame Maria MARCOS : Désignation au sein des commissions et organismes divers**

A l'unanimité, le Conseil municipal désigne Madame Maria MARCOS au sein des commissions municipales et organismes suivants :

- Commission Développement économique – Tourisme – Communication – Promotion de la Ville – Intercommunalité – N.T.I.C.
- Commission Urbanisme - Environnement
- Communauté de communes du Montbardois : délégué titulaire

## **COMMUNICATIONS – INFORMATIONS DU MAIRE :**

### **BILAN DE L'ETE**

Les manifestations de la Ville, jumelées avec celles de l'Office du Tourisme ont permis d'animer notre cité durant tout l'été. **Les marchés** du mardi soir, bien qu'à améliorer, ont été plébiscités par les participants : commerçants et exposants. Ils seront reconduits l'été prochain en tenant compte du débriefing conduit par Annick Droyer.

**La Carte Pass** a rencontré un succès modéré. Une communication plus accentuée et une offre plus fournie seront peut-être nécessaires.

**La navette** a eu des résultats encourageants. La fréquentation est en augmentation constante sur les 2 mois. Le mardi n'a pas donné satisfaction contrairement au vendredi. Cela a conduit à proposer un nouveau test sur 3 mois : les horaires de vendredi ont été modifiés et le mercredi est proposé à la place de mardi.

**Les centres de loisirs** ont eu une fréquentation moyenne : on ressent la pression de la crise (les parents au chômage technique n'ont pas confié leurs enfants aux centres de loisirs. Le désengagement du Conseil Général sur l'aide aux vacances a eu aussi une forte influence.)

**Le camping** et le stade nautique ont quant à eux battu tous les records de fréquentations.

### **LA RENTREE**

Le point fort de la rentrée est comme chaque année la **Foire**. Le bilan est très positif ! Bien sûr, tout n'est pas parfait. L'un des principaux facteurs de réussite est lié à la météorologie, qui, à l'exception du vendredi, a été favorable. Les chiffres sont là : 14 367 entrées contre 13 955 l'an passé. De plus, un certain nombre de personnes n'ont pas été

comptabilisées : lors des entrées gratuites, des personnes ont été autorisées à entrer par l'arrière de la Foire. Parmi les initiatives nouvelles, la gratuité le dimanche matin jumelée à un vide grenier, a permis de faire passer le nombre d'entrées de 200 à 1345 sur cette seule demi-journée!

Par ailleurs, la thématique environnementale a été appréciée de tous et aura certainement permis à beaucoup de personnes de se poser des questions.

La rentrée a été aussi l'occasion de poursuivre la politique d'**animation des quartiers**.

La première animation a eu lieu au *Beugnon* en collaboration avec le *Centre nautique*. Cette journée ensoleillée a été une très belle réussite. Mme le Maire profite de l'occasion pour saluer le départ du Directeur du centre nautique, Monsieur Faudel et le remercie pour le travail effectué. Elle souhaite la bienvenue à M. Duclos qui arrive avec de nombreux projets très intéressants, notamment sur le développement durable. Les 1<sup>ers</sup> échanges ont été constructifs.

Il y aura une autre manifestation à *St Pierre* le 26 septembre en collaboration avec l'association *Culture Jeune*. Le 27 septembre sera *une journée sportive avec l'OMS et un tour de Montbard en roller*. Une journée d'apprentissage a déjà eu lieu le 13 septembre et a rencontré un vif succès.

Le 10 octobre est proposée *une fête d'automne aux Bordes* en collaboration avec l'amicale des locataires des Bordes. Les élus travaillent déjà à renforcer la traditionnelle *fête du muguet aux Fays* et un projet est en gestation pour le quartier de *Corbeton*.

Cette année a été proposé un véritable programme pour les **jours du patrimoine**.

La visite de l'hôtel Buffon, qui devra accueillir le futur musée, a été organisée. Chacun a pu ainsi se rendre compte du contraste entre l'apparence extérieure de l'édifice et l'état de délabrement intérieur, donc de l'ampleur des travaux qu'il reste à faire. Pour autant, M. François Nédellec s'est efforcé de présenter le projet muséographique aux visiteurs et de les projeter dans l'avenir.

Des vêtements liturgiques entreposés dans les réserves ont été exceptionnellement exposés à St Urse. La signature du livre d'Olivier Grandjean sur les inventions en Bourgogne a été proposée au musée. La grande salle basse du château a été ouverte. Ce sont près de 450 personnes qui ont pu la visiter ! Il était vraiment très agréable de se promener dans le parc ce week-end là! Et le Maire remercie Jean-Paul Dreyer d'avoir assuré en continu la visite des salles basses durant les 2 jours avec la conscience professionnelle qui le caractérise et la passion qui l'anime pour le château de Montbard! Elle pense notamment à la réalisation de sa grande maquette.

**La rentrée scolaire** s'est faite dans de bonnes conditions. Les effectifs sont stables, il y a eu ouvertures de 2 classes de primaire ; une à Diderot et l'autre à Paul Langevin. L'évolution de la situation est très difficile à prévoir. Les effectifs de maternelles restent très faibles. Une ouverture en primaire est encore probable pour l'année prochaine. Cela, malheureusement, au détriment du rural, toujours dans l'attente d'une politique communautaire dans ce domaine.

A noter que la classe passerelle, dont la fermeture est annoncée pour la prochaine rentrée, enregistre toujours une fréquentation importante à la grande satisfaction des parents, des enseignants et des enfants ! Même s'il y a peu d'espoir, nous continuons à travailler pour convaincre l'Education Nationale de maintenir ce dispositif.

Concernant le Lycée professionnel, les effectifs sont en hausse (+8 ou 9 élèves). Pour la première fois depuis de nombreuses années la courbe s'inverse mais il faut rester prudent. Les efforts de promotion entrepris doivent être poursuivis. La réouverture de la section électronique n'est pas non plus étrangère à cette évolution positive.

Par ailleurs, Mme le Maire salue la venue d'un nouveau principal au collège Pasteur, Bruno Isabellon.

## **HOPITAL**

Le Directeur de l'hôpital, M François Hohweiller a été remplacé par M. Bernard Rouault, Directeur du CHI par intérim et Directeur du GCS Vitteaux, Saulieu, Alise, Pouilly. Il a été nommé officiellement depuis le 31 août et Mme le Maire l'a rencontré dès le 1<sup>er</sup> septembre. Il souhaite en premier lieu rétablir le dialogue dans les établissements.

Un accord cadre a été signé le 11 septembre. Les signataires sont : le Directeur de l'ARH, le Président du Conseil Général, les Directeurs du CHI, de Semur, et celui du CHU, les Présidents de la CME, le docteur JP. Riffler, M. Leclanche, Directeur du CHI de Semur, le Directeur du CHU de Dijon, le Président du CA, M. Hubert Brigand, et le Maire de Montbard, vice présidente.

Des engagements ont été pris pour conforter le CHI dans son rôle d'établissement de proximité : le CHI a été confirmé « *établissement référent sur la gériatrie* ». Par ailleurs, il mettra en place l'*hospitalisation à domicile* et 30 lits de soins de suite en neurologie seront créés sur le site de Châtillon. L'organisation des *urgences et du SMUR* est confortée sur les 2 sites. *L'imagerie médicale* a été également pointée comme un axe fort. Et déjà, un mammographe a été installé sur le site de Châtillon.

L'étape suivante est *l'adoption d'un plan de retour à l'équilibre*. C'est-à-dire, faire des économies de fonctionnement à hauteur de 3,3 millions d'euros sur 3 ans ! Un document a été travaillé avec l'équipe de direction, l'ARH et des conseillers du gouvernement, au début de l'été et a été communiqué pour étude, avant qu'il ne soit proposé à l'adoption le mois prochain. Mais des suppressions d'emplois semblent inévitables.

Un *groupement des établissements du nord Côte d'Or* est un train de naître. La réflexion sur une stratégie de politique de santé dans le territoire est lancée. Un audit a été réalisé et nous a été transmis. Il met en avant les doublons et les manques, les taux de remplissage parfois insuffisants, les zones d'influence des établissements. Le travail va se poursuivre.

## **ECONOMIE**

Le Maire informe qu'elle a pris l'attache des *entrepreneurs et syndicats locaux*. Unaniment, chacun reconnaît que la période est difficile. Les entrepreneurs espèrent une reprise en janvier.

Il est constaté une *affluence au CCAS* et dans les associations à caractère social. Les élus essaient de répondre à la souffrance et aux difficultés du moment. C'est un paramètre qui devra être intégré dans le prochain budget.

Les *transferts de site à site et le chômage partiel* ont permis jusqu'à ce jour d'amortir la crise. Le Maire continue d'affirmer que beaucoup en Côte d'Or envient notre situation. De plus, les importants projets lancés par *Valinox et Métal Déployé Résistor* n'ont pas été stoppés. Bien au contraire, puisque le 8 octobre, il y aura l'inauguration du nouveau bâtiment de Métal Déployé Résistor et le 16 octobre la pose de la 1<sup>ère</sup> pierre du projet Narval à Valinox.

### **PLAN DE PREVENTION CONTRE LA PANDEMIE GRIPPALE**

Mme le Maire explique au Conseil que la Commune a l'obligation d'établir un plan de continuité des activités communales (PCA) afin d'assurer un service minimum en cas de pandémie grippale. Un groupe de travail a été constitué et le PCA est réalisé.

Mme Mongouachon donne les précisions suivantes :

- 4000 masques FFP2 ont été commandés : 3000 sont déjà livrés et 1000 le seront début octobre
  - 100 masques chirurgicaux ont été livrés.
  - Toutes les mesures de sécurité et d'hygiène ont été prises dans les espaces publics et les services de la commune
- Elle précise que le centre de vaccination est situé à Châtillon sur Seine (par décision préfectorale).

### **AUTRES INFORMATIONS**

- **Les Fays** : les travaux de voirie devraient commencer mi octobre. Les 1<sup>ères</sup> attributions se feront en janvier.
- **Aire d'accueil des gens du voyage** : ouverture prévue le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

### **LA CHARTE GRAPHIQUE**

Mme le Maire suspend la séance du Conseil à 20H35 et invite les élus et le public présent à assister à la présentation de la charte graphique par M. Franck DUJOUX dans le salon d'honneur.

Mme le Maire précise que l'information essentielle de la soirée est le **lancement d'une nouvelle charte graphique pour la ville de Montbard** réalisée par le graphiste professionnel M. Franck DUJOUX. Il ne s'agit pas d'un simple logo, mais bien d'une charte graphique qui sera déclinée dans tous les services, les bâtiments, les véhicules, les outils de communication et d'information ainsi que le mobilier. Elle va impliquer une image de notre ville et cette image devra se décliner dans nos actions, dans nos projets, dans nos choix d'avenir.

La démarche a été de s'inscrire dans l'histoire de la ville tout en lui donnant des perspectives d'avenir et en faisant ressortir son dynamisme ainsi que la qualité de notre cadre de vie. Le *logo* notamment, résume la réalité *d'une ville industrielle à la campagne*. Cela contribuera à positiver l'image de la ville et à lui donner une identité nouvelle.

La notion de *curiosité* est au centre de cette charte graphique. Elle s'est imposée d'elle-même. Alors que les élus étaient en cours de réflexion sur la démarché et n'avaient encore pris aucun contact, un designer graphiste a demandé à rencontrer le Maire il y a à peu près un an. Cette dernière a été touchée par la démarché. Le fait qu'il se soit installé à Montbard récemment, présentait l'avantage d'un regard neuf, neutre, sur la ville et en même temps impliqué dans la ville. D'ailleurs, si certains ne trouvent pas son travail bon, ils pourront toujours le lui reprocher de vive voix en le croisant dans les rues de Montbard. Mais le Maire n'est pas trop inquiète. M. Franck DUJOUX avait déjà réalisé la charte graphique des logis de France et de Bourgogne tourisme.

Mme le Maire souligne sa capacité d'écoute, sa disponibilité, son implication, l'attention qu'il a porté à toutes les remarques des élus et la rigueur professionnelle avec laquelle il a œuvré depuis un an.

La séance reprend à 21h40 en salle du Conseil.

### **Adoption du procès-verbal de la réunion du 24 JUIN 2009**

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 24 Juin 2009, est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### **2009.91 - Communication des décisions du Maire prises dans le cadre des compétences déléguées**

Le Conseil municipal donne acte au Maire de la communication des décisions prises dans le cadre des compétences déléguées :

- 2009/55 – Nomination d'un mandataire suppléant pour la régie de recettes du Musée, du 15 juin au 6 septembre 2009.
- 2009/56 – Avenant n° 15 au marché relatif à l'exploitation et à la maintenance des installations de chauffage, de climatisation et d'eau chaude des bâtiments de la Ville - changement de dénomination du contractant : « GDF SUEZ ENERGIE SERVICE – COFELY » se substitue à « GDF SUEZ ENERGIE SERVICE SA ».
- 2009/57 – Avenant n° 16 au marché relatif à l'exploitation et à la maintenance des installations de chauffage, de climatisation et d'eau chaude des bâtiments de la Ville – prolongation de la durée du marché du 17/08/2009 au 31/12/2009.
- 2009/58 – Marché relatif aux travaux de réhabilitation de l'exutoire d'eaux pluviales de Corbeton : modification de l'acte spécial de sous-traitance afin de permettre le paiement direct du sous-traitant.
- 2009/59 – Régie d'avance spectacles : remise au régisseur d'une avance de 3.425 € sous forme de chèque, pour le paiement des artistes dans le cadre du festival de Jazz 2009.
- 2009/60 – Régie de recettes du Musée : fixation du prix de vente des cartes postales dans le cadre des expositions – 1€.
- 2009/61 – Institution d'une régie de recettes pour le service de navette de transport urbain du 3 juillet au 28 août 2009.

- 2009/62 – Acceptation d'une indemnité de sinistre de 375,42 €, correspondant au tarif de remplacement d'une vitre cassée au Centre Social Romain ROLLAND le 12.11.2008, lors de la permanence tenue par la Maison d'Enfants de Champrieux.
- 2009/63 – Nomination du régisseur titulaire et des mandataires suppléants pour la régie de recettes pour le service de navette de transport urbain.
- 2009/64 – Acceptation d'un don anonyme de 400 euros.
- 2009/65 – Régie de recettes du Musée : nomination d'un mandataire suppléant du 2 juillet au 31 août 2009.
- 2009/66 – Régie de recettes du Centre Nautique Amphitrite : nomination de trois mandataires suppléants jusqu'au 30 août 2009.
- 2009/67 – Acceptation d'une indemnité de sinistre de 516,53 € correspondant au montant des réparations suite à sinistre bris de glace survenu le 11/05/2009 sur un véhicule de la Ville
- 2009/68 – Résiliation à compter du 30 juin 2009, du bail de location consenti à Monsieur Pierre BLAIN pour le logement situé 5 rue Léonie Delautel.
- 2009/69 – Résiliation à compter du 30 juin 2009, du bail de location consenti à Monsieur Pierre BLAIN pour le garage n° 7 situé rue Léonie Delautel.
- 2009/70 – Régie de recettes du Centre nautique Amphitrite : cessation des fonctions de régisseur titulaire de M. Lionel FAUDEL, à compter du 17 août 2009.
- 2009/71 - Régie de recettes du Centre nautique Amphitrite : Nomination d'un nouveau régisseur titulaire et de régisseurs suppléants.
- 2009/72 – Résiliation à compter du 30 septembre 2009 du bail de location consenti à M. Jean-Claude BOURGEOIS pour le garage n°2 situé sous la Bibliothèque municipal e.
- 2009/73 – Résiliation à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009, de la convention d'occupation du domaine public pour une terrasse couverte située 10 avenue Foch, consentie à la Sarl HOTEL DE LA GARE.
- 2009/74 – Autorisation d'occupation du domaine public pour une terrasse couverte, située 10 avenue Foch, à compter du 1<sup>er</sup> juillet, consentie à la Sarl LE SAINT LOUIS.
- 2009/75 – Acceptation d'un don anonyme de 75 euros.
- 2009/76 – Résiliation à compter du 31 août 2009, du bail de location consenti à Mme Béatrix THIOLLAZ pour le garage n°7 situé sous la Bibliothèque municipale.
- 2009/77 – Résiliation à compter du 31 août 2009, du bail de location consenti à Mme Charlotte FOUCHER pour le box n° 5 situé 45 rue d'Abrantès.
- 2009/78 – Location à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009, à M. Norbert FOUCHER, du box n°5 situé 45 rue d'Abrantès.
- 2009/79 – Acceptation d'une indemnité de sinistre de 1.360,80 € correspondant au coût de réparation d'un instrument de musique suite au sinistre du 3 juillet 2009.

**2009.92 - Projet Musée Buffon : aide financière du Conseil régional - complément à la délibération n° 2009.61 du 24 juin 2009**

A l'unanimité, le Conseil municipal sollicite l'aide financière du Conseil régional de Bourgogne pour le projet Musée Buffon :

- 600.000 € pour la partie I - Aménagement intérieur et muséographie, dont le montant total (honoraires et travaux) est estimé à **3 087 703,96 € HT**,
- une subvention complémentaire à hauteur de 2% du montant total de l'opération estimé à **4 569 548,77 € HT**.

**2009.93 - Attribution de subventions aux associations : complément aux délibérations du 18 février et du 24 juin 2009**

A l'unanimité, le Conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- APEL (Association des parents d'élèves de l'école privée Buffon) : **161,50 €** pour compenser les charges de location de la salle Paul Eluard à l'occasion de la fête de l'école 2009
- Association Culturelle en Auxois: **750 €** : pour l'organisation du concert au musée des Beaux Arts le 13 août 2009
- CCRM2 (Centre Culturel de la région de Montbard 2) : **700 €**, pour l'organisation de la semaine du goût 2009

**2009.94 - Attribution de subvention à l'Amicale des sapeurs pompiers et à l'Association Trompettes Montbardaises pour le Noël des enfants**

A l'unanimité, le Conseil municipal attribue pour l'année 2009 une subvention aux associations Amicale des Sapeurs pompiers et Trompettes Montbardaises, pour l'achat de jouets de Noël pour les enfants âgés de 14 ans maximum, à raison de 16 € par enfant.

**2009.95 – Prime exceptionnelle de fin d'année pour le personnel communal : montant et modalités d'attribution**

A l'unanimité, le Conseil municipal décide d'appliquer au montant 2008 de la prime annuelle, le taux d'inflation moyenne annuelle enregistré en juillet 2009, soit 0.99 % et fixe le montant de la prime annuelle 2009 pour un agent à temps complet n'ayant aucun jour d'absence sur la période de référence à 668 €.

Les modalités d'attribution restent inchangées :

- pour un agent à temps complet :
  - montant maximum : 668 euros,

- variation du montant de la prime en fonction de l'assiduité à l'exception des absences pour les raisons suivantes :

- congé de maternité
- congé de paternité
- congé d'adoption
- congé médical suite à accident de travail où la responsabilité de l'agent n'est pas engagée
- congé médical pour maladie professionnelle
- congé pour enfant malade dans la limite de 6 jours par agent et par an.
- au-delà d'une période de 7 jours ouvrés de franchise, la diminution de la prime se fera comme suit :
  - du 8<sup>ème</sup> au 11<sup>ème</sup> jour d'absence : diminution de 15 € /jour
  - du 12<sup>ème</sup> au 21<sup>ème</sup> jour d'absence : diminution de 25 € /jour
- seuil minimum : 358 €

### **2009.96 - Subvention d'investissement en faveur de la réhabilitation de logements**

A l'unanimité, le Conseil municipal attribue les subventions suivantes :

- 855,19 € à M. Roland LAVAUD pour la réhabilitation d'un logement conventionné situé au 49 rue du Faubourg
- 934,45 € à la SCI LES BRIMBELLES pour la réhabilitation d'un logement conventionné situé au 1<sup>er</sup> étage, 12 avenue Foch.

### **2009.97 – Fête de l'automne dans le quartier des Bordes, le 10 octobre 2009 : fixation du tarif de repas**

A l'unanimité, 20 voix pour (majorité) et 7 abstentions (opposition), le Conseil municipal fixe le tarif de l'assiette de paëlla à 4,50 € et précise que les recettes seront encaissées par la régie municipale.

### **2009.98 – Révision simplifiée du PLU : redéploiement sur le site dit « La Côte » de la zone commerciale prévue sur le secteur du Couard par le PLU initial**

A l'unanimité, le Conseil municipal tire un bilan favorable de la concertation sur la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme et approuve la révision simplifiée du PLU.

### **2009.99 – Vente de terrain à la SCI La Côte**

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de vendre à la SCI La Côte, la parcelle cadastrée AP n° 124 d'une superficie de 970 m<sup>2</sup> et la parcelle cadastrée ZC n° 62 d'une superficie de 1.069 m<sup>2</sup>, au prix de 4 €/m<sup>2</sup>, soit 8.156 € arrondi à 8.160€.

### **2009.100 – Avis du Conseil municipal sur la demande formulée par la Société VALINOX NUCLEAIRE, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement**

A l'unanimité, le Conseil municipal donne un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploiter une usine de fabrication de tubes en inox formulée par la société VALINOX NUCLEAIRE, suite au projet d'extension du site – projet dénommé NARVAL.

### **2009.101 – Création d'un emploi d'Auxiliaire de Puériculture**

A l'unanimité, le Conseil municipal crée, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2009, un poste d'Auxiliaire de Puériculture 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.

### **2009.102 - Suppressions d'emplois**

A l'unanimité, le Conseil municipal supprime avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010, les postes suivants :

- 3 postes de Rédacteur Temps complet
- 1 poste d'Animateur Temps complet
- 1 poste d'Educateur des APS 1<sup>ère</sup> classe temps complet
- 2 postes de Technicien Territorial à temps complet
- 1 poste de Technicien Territorial Chef à temps complet
- 2 postes de Contrôleur de Travaux à temps complet
- 5 postes d'Adjoint Technique 1<sup>ère</sup> classe
- 1 poste d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe
- 1 poste d'Adjoint du Patrimoine 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste d'Adjoint Administratif 2<sup>ème</sup> classe temps non complet (20/35èmes)

### **2009.103 – Renouvellement du marché d'exploitation et maintenance des installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire : lancement de l'appel d'offres ouvert**

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de procéder au renouvellement du marché relatif à l'exploitation et la maintenance des installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire pour les bâtiments communaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 pour une durée de 10 ans et autorise le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert et à signer le marché avec le candidat qui sera retenu par la Commission d'appel d'offres.

**La séance est levée à 22 heures et 45 minutes.**